

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 26 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 OCTOBRE 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAQUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - Mrs Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS : Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : ZAC DES BORDS DE L'ADOUR : ACQUISITION DE VOIRIES

La Ville de Dax a été sollicitée pour régulariser la situation juridique de deux voiries demeurant privées, bien qu'étant ouvertes à la circulation publique.

Il s'agit des rues Joseph Barsacq-Mongis et du Docteur Félix Arnaudin, situées dans le quartier de la ZAC des Bords de l'Adour. Ces dernières correspondent aux parcelles cadastrées CN n° 106 et 133, appartenant à la SCI DAX VILLAGE et CN n° 196 et 197, propriété de la société SACICAP-PROCIVIS Aquitaine.

Elles représentent une surface totale de 4 705 m² et une longueur de voirie de 350 mètres.

Préalablement à leur intégration dans le domaine public communal, la Ville doit s'en porter acquéreur, à l'euro symbolique, auprès de leurs propriétaires respectifs.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget de la Ville, exercice 2017, FON 020 211 P17058.

**SUR PROPOSITION DE MADAME REGINE LAGOUARDETTE, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL par 34 voix pour et 1 non participation au vote, celle de M. Jean-Pierre LALANNE**

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées CN n° 106 et 133, à l'euro symbolique, auprès de la SCI DAX VILLAGE,

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées CN n° 196 et 197, à l'euro symbolique, auprès de la société SACICAP-PROCIVIS Aquitaine,

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes correspondants, qui seront reçus en la forme administrative, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20171026-21-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 27 Octobre 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».